



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/132

## OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE BEAUTIRAN

Envoyé en préfecture le 16/11/2017  
Reçu en préfecture le 16/11/2017  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20171107-2017\_132-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 Octobre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 27 Octobre 2017

**Le 7 Novembre l'année deux mille dix-sept à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	A		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	A	
LARRUE Dominique	P	M.LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P	M.LEMIRE	HARRIS Marie-Jo	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	A		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M.BORDELAIS Jean-François
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur BLANQUE est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/132

## OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE BEAUTIRAN

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20171107-2017\_132-DE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3 – 1 – 2 portant sur l'aménagement de l'espace ;

**Vu** l'avis de France Domaine n° 2016-037V2706 en date du 21 septembre 2016, qui n'a néanmoins pas de caractère obligatoire compte tenu du montant de la transaction ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### Exposé

Le développement du territoire a engagé la Communauté de Communes à participer à des opérations de sécurisation du trafic pour les déplacements d'intérêt communautaire.

Les nouveaux modes de déplacement conduisent à une densité des besoins en stationnement autour de la gare de Beautiran, qui nécessite de renforcer les équipements existants.

Afin de permettre la mobilité autour de la gare de Beautiran et de répondre mieux au besoin et à la bonne marche des services publics, en particulier le transport scolaire et le ramassage des ordures ménagères, il est projeté de réaliser des aménagements de stationnements supplémentaires.

La sécurisation des déplacements et la mobilité vers la gare de Beautiran étant d'intérêt communautaire, il est proposé que la CCM participe en partenariat avec le gestionnaire du domaine public à la réalisation de ces aménagements.

A cette fin, il est proposé que la CCM réalise l'acquisition foncière de l'emprise nécessaire à ces aménagements.

SNCF Réseau, propriétaire du terrain concerné, a donné son accord pour vendre une emprise de la parcelle C 780 située sur la commune de Beautiran d'une superficie totale de 36 088 m<sup>2</sup>, au prix fixé par France domaine de 100 €/m<sup>2</sup>.

L'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement est de 1 400 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé que la CCM réalise l'acquisition de 1 400 m<sup>2</sup> pour un montant de 140 000 €, à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.



Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 033-243301264-20171107-2017\_132-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/132

**OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE  
BEAUTIRAN**

***Le Conseil communautaire à l'unanimité :***

**Approuve** cette acquisition de 1 400 m<sup>2</sup> sur la parcelle C 780 sur la commune de Beautiran pour un montant de 140 000 € (cent quarante mille euros) à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.

**Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.

**Autorise** le Président à mener toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 7 Novembre 2017

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***